

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

numéro
CC_241212_10

L'an deux mille-vingt quatre, le douze décembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	31
exprimés	43
vote	
pour	42
contre	0
abstention	1

Présents :

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadiha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Michel DRUENE. Sandrine TONON

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Luc BEVILACQUA à Antoine GOUTELLE, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Monique GALEOTE à Gilles MARRES, Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Ludovic CROS, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO à Bernard GOUJON.

Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Félicien VENOT, Michel ABRIC, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU.

Abstention: Damien ROUQUETTE

OBJET :	Souscription auprès du Crédit agricole d'une ligne de trésorerie de cinq-cent-mille euros pour le budget annexe de l'eau potable
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier les article 5211-2, 5211-10 et l'article L2122-22 dont l'alinéa 20°,

VU la délibération n°CC_231214_24 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service de l'eau potable et la délibération n°CC_230704_8 du Conseil communautaire du 4 juillet 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire,

VU la décision du Président n°CCDC_230721_079 du 21 juillet 2023 relative à la souscription auprès de la Caisse d'épargne d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros pour le budget annexe du service de l'eau potable,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de la trésorerie du budget de l'eau potable, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie pour un montant de cinq-cent-mille euros,

CONSIDÉRANT la proposition du Crédit agricole en date du 28 novembre 2024 pour une ligne de trésorerie dont les caractéristiques financières sont précisées à l'article 1,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 1 : SOUSCRIT** pour les besoins du budget annexe du service de l'eau potable, la ligne de trésorerie au Crédit agricole, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- durée : 1 an,
- montant : cinq-cent-mille euros (500 000 euros)
 - taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)
 - plus marge de 1,30%, soit à titre indicatif sur index d'octobre 2024 à 3,17% un taux de : 4,47%
- versement par crédit d'office
- remboursement par débit d'office
- intérêts calculés mensuellement à terme échu
- facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- tirages d'un montant minimum de 10%
- commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- frais de dossier : 0,25% du montant accordé
- l'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra parvenir au Crédit agricole, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée

- **ARTICLE 2 : IMPUTE** les dépenses au budget annexe du service de l'eau potable, les dépenses relatives au paiement des intérêts de la ligne de trésorerie, chapitre 66, article 6615 et les dépenses relatives aux frais de dossier et commission de non utilisation chapitre 011, article 627,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service de contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241212-lmc111936-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/24
Date de publication : 20/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le douze décembre deux mille vingt-quatre
Le Président,
Jean-Luc REQUI

 COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎ - 04 67 17 85 62

Email : caroline.favier@ca-languedoc.fr

Adresse postale : Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
Avenue de Montpellièret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Objet : Proposition de financement

N/Réf : 200017341

Monsieur le Président

CC Lodevois et Larzac

STIELL Eau Potable

34700 LODEVE

Maurin, le 28 Novembre 2024

Monsieur le Président,

Suite à votre consultation du 28 Novembre 2024, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement :

Ligne de Trésorerie - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an
- Montant : 500 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,30%, soit à titre indicatif sur index d'Octobre 2024 à 3,17% un taux de : 4,47%.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Lodeve le 28/11/2024

Bon pour accord

*Le Président
Jean-Luc Requier*

Caroline FAVIER
Chargé d'Affaires
Collectivités Publiques Hérault



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODEVOIS ET LARZAC

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : avenue de Montpellièret, Maurin - 34977 Lattes cedex.
492 826 417 RCS Montpellier. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828.

Tel. 04 67 28 60 00 - Fax 04 67 17 85 62
1. Téléphone : 04 67 175 175 (N° non surtaxé, prix de l'appel selon opérateur) - Adresse internet : www.ca-languedoc.fr (prix de la connexion selon opérateur).
contact@lodevoisetlarzac.fr

www.lodevoisetlarzac.fr